



Balade pédestre

Autour des Mardelles

PRÉMERY

Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Autour des Mardelles



Les Mardelles

La forêt domaniale de Prémery abrite depuis plus de 15000 ans le site des Mardelles. Ce milieu humide forestier très ancien possède de nombreuses petites mares parfois recouvertes d'un tapis de sphaignes ou de grosses touffes de laïche raide qui forment comme des îlots. D'autres sont couvertes de boules de polytrics communs. La plus grande des mares est le résultat d'un travail de curage. Entièrement vidée de 3 mètres de tourbe, elle est revenue à son état originel. Lors du nettoyage, un tronc fossile de 3 700 ans surnommé « le dormeur du lac » a été trouvé. Il est exposé sur la plateforme qui domine la tourbière.

Le milieu des mardelles est à la fois fragile et dangereux. On y rencontre des espèces végétales rares comme



l'osmonde royale, des vipères et des insectes. On peut aussi bien trouver des plantes carnivores que des grenouilles rousses, qui se reproduisent durant deux jours en février en se rassemblant par milliers. Le site a été classé en novembre 2015 Réserve Naturelle Régionale et sa gestion a été confiée à l'Office National des Forêts pour une meilleure protection.

▼ Prémery

- La magie des rayons du soleil perçant le sous-bois, le bruit délicieux du craquement des branches tombées au sol, l'odeur délicate de l'humidité des feuilles et de l'air pur... Respirez ! Vous êtes dans la Réserve Naturelle Régionale des Mardelles. Cette balade vous permet de découvrir aussi la collégiale de Prémery, le lavoir et les beaux points de vue de la commune.
- 1 De la cour du château, rejoignez la Grande Rue, au cédez-le-passage tournez à droite. Passez devant la Collégiale. Traversez la rivière Nièvre. Au rond-point tournez à droite. Découvrez le lavoir puis empruntez de suite le passage piéton pour traverser la D 977.
- 2 Montez la rue du 19 mars 1962 qui devient un chemin. Vous arrivez face à la maison forestière du Chasnay. Tournez à droite. Après 100 m, prenez le chemin à gauche. Au Y, tournez à droite. Passez la ligne à haute tension puis continuez pendant 500 m. Au carrefour, tournez à gauche dans la ligne forestière qui descend.
- 3 Après 500 m, au carrefour, tournez à la 2^e à droite dans le chemin encaissé. Continuez-le pendant 800 m. Passez une plantation de résineux et poursuivez jusqu'à un croisement en T. Tournez à droite. Au croisement suivant, prenez à droite et bénéficiez d'informations sur le cèdre de l'Atlas. Bifurquez à la 1^{re} à gauche. Poursuivez pendant 400 m.
- 4 Tournez à gauche juste avant de rencontrer le panneau du sentier de l'Osmonde. Vous êtes dans la Réserve Naturelle Régionale des Mardelles. Continuez toujours tout droit jusqu'à arriver à la D 2. Une table de pique-nique permet de faire une pause.
- 5 Traversez la D 2 et prenez tout droit, la sommière des Labeaux, pendant 1,4 km. Traversez la route prudemment et obliquez à gauche (soggière des Prélats, parcelles n°40-42).
- 6 Au bout, prenez la sommière du Bouy sur votre gauche (n°27). Empruntez le deuxième chemin sur votre droite (parcelles n°25-26), il vire à gauche et descend au hameau de la Belle Épine. Un panorama sur la ville de Prémery se dévoile à vous.
- 7 Au stop, empruntez les passages piétons sur votre gauche. Vous longez la D 977, jusqu'au rond-point. Traversez par le passage, faites le tour du rond-point et prenez la 2^e sortie afin de descendre l'escalier de bois à droite qui mène à la coulée verte. À la sortie de la passerelle, continuez à gauche, passez le porche, tournez à gauche puis prenez à droite rue Alix Marquet. Vous passez devant la mairie, traversez le passage piéton pour rejoindre la cour du château.

Distance : 11,1 km

Durée : 3h00

Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Cour du château
à Prémery



RECOMMANDATIONS ▼

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- Les feux sont interdits, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.